

SAINT-GENIS-LAVAL POLÉMIQUE

Linky : le compteur de la discorde

La Cour des Comptes vient de retoquer les compteurs Linky. Le grand gagnant de l'affaire serait Enedis et non les clients. Qui'en penser ?

La Cour des Comptes vient de s'interroger sur le coût du Linky, qu'en pensez-vous ?

« Le collectif saint-geinois : le rapport de la cour des comptes encourage à s'interroger sur le compteur/capteur de données Linky. Il pointe son coût exorbitant supporté au final par l'usagé. C'est Enedis le gagnant de l'histoire. Nous sommes surpris que la cour des Comptes ne remette pas en cause son déploiement malgré ce constat sévère. Sa recommandation d'équiper tous les foyers d'un écran déporté ne résout en rien la problématique des collectes de données intrusives ni l'absence d'économie d'énergie. Enfin la Cour des Comptes reconnaît que Linky est surtout utile pour développer la



■ On peut lire sur cette lettre de refus du compteur Linky : « En changeant notre compteur vous vous exposez à des poursuites judiciaires ». Photo collectif linky

concurrence dans ce secteur. Nous voyons là un réel risque de faire flamber les tarifs ! Les particuliers devront renoncer à se chauffer ou accepter de payer le prix fort tandis que les centrales stockant les données, très énergivores, se développeront. Peut-on réellement appeler cela du développement durable ? »
En tant que collectif saint-geinois quelles sont vos actions sur la commune ?

« Informer sur les enjeux du compteur et surtout expliquer comment le refuser. Ce refus n'est pas toujours respecté par Enedis et ses sous-traitants. Nous lançons dans les semaines qui viennent avec l'appui d'un avocat une action juridique groupée. Toute personne sur Saint-Genis-Laval et alentours souhaitant demander la dépose du compteur ou se faire garantir la non-pose est invitée à nous contacter. En local nous répondons aux difficultés des particuliers et des copropriétés. Nous accompagnons également les habitants qui souhaitent s'adresser à leur maire. Nous souhaiterions informer davantage les établissements scolaires où sont exposés les enfants. Sur un périmètre plus large, notre collectif sera présent ce week-end au salon Primavera à Eurexpo, où nous tiendrons trois ateliers et nous prévoyons une seconde réunion publique sur votre prochainement. Nous appellerons à participer à une chaî-

ne humaine "No Linky" dans le Vercors au mois de mai. Une journée en octobre "sans électricité" invitera à couper

REPÈRE

■ **Pour quoi ce remplacement**
Enedis répondait dernièrement dans nos colonnes. Cette démarche s'inscrit dans un cadre réglementaire. Des directives européennes et nationales imposent aux distributeurs de remplacer les compteurs. Une étape nécessaire dans la modernisation des réseaux et dans le processus de transition énergétique. Ce compteur permettra à Enedis de mieux connaître l'état du réseau jusqu'au client. L'opérateur l'assure, ce déploiement est une modernisation du réseau.

■ **Quel intérêt pour le client ?**
Selon Enedis, il y a un intérêt pour le client en matière de maîtrise de l'énergie. L'usager pourra contrôler ses consommations sur son smartphone en se créant un compte sur le site Enedis.

Autre avantage : les relevés de consommation seront automatiques pour être facturés sur des indicateurs réels et non plus estimatifs. Avec le compteur Linky, on pourra réaliser un certain nombre d'opérations à distance, comme changer de tarif.

■ **Des réclamations ?**
Dans l'Hexagone sur 8,4 millions de compteurs déjà posés, Enedis a eu 2% de réclamations. Elles étaient liées au contrat avec des compteurs qui n'étaient pas réglés à la bonne puissance.

quelques heures son compteur électrique et à réfléchir sur d'autres modes de production/consommation.